

Dans son rapport, le Groupe de travail insiste sur la nécessité de diversifier les sources de financement et encourage fortement le concours financier des commerces et du monde des affaires. Il considère également qu'il faut accroître la participation au sport pour pouvoir hausser les contributions des membres des organismes sportifs. Il pense qu'il faut parvenir à un certain équilibre entre les fonds publics et les fonds privés et recommande l'établissement, à long terme, d'un rapport égal entre les sources de financement gouvernementales et non gouvernementales.

Tout en étant conscient de l'importance d'augmenter le financement privé, le Groupe de travail soutient en outre que le gouvernement fédéral doit continuer de jouer un rôle important dans le financement du sport. C'est également là l'opinion des membres du Sous-comité. Toutefois, ces derniers reconnaissent que la capacité de contribution du secteur privé, du secteur public et des particuliers au financement du sport amateur a des limites. Le Sous-comité n'est pas sûr qu'il soit approprié de répartir également les sources de financement publiques et privées, que propose le Groupe de travail. Étant donné que les sports ne sont pas tous commercialisables au même titre et que les contributions du secteur privé sont souvent instables, le Sous-Comité croit que l'aide gouvernementale demeure essentielle si l'on veut soutenir équitablement tous les éléments du système sportif. Il est également d'avis que les ONS ont le devoir de veiller à ce que les fonds publics soient dépensés adéquatement.

Par conséquent, le Sous-comité recommande :

- 24. Que la contribution du gouvernement fédéral dans le secteur des sports soit reconnue comme bénéfique à la société canadienne, car elle est un facteur d'unité et de fierté. En conséquence, le gouvernement fédéral doit continuer de participer au financement du système sportif. En réalité, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître son soutien financier dans le domaine du sport. Parallèlement, il semble nécessaire de prévoir une meilleure planification et une coordination plus efficace des ressources publiques en vue de leur allocation. Il incombe donc aux organismes nationaux de sport d'utiliser les fonds publics conformément à de bonnes pratiques de gestion.**

Lorsque le gouvernement fédéral décide de subventionner un organisme sportif, les fonds sont généralement répartis entre différents «blocs», notamment : l'administration, le personnel professionnel, les réunions, les entraîneurs nationaux, le développement du sport au pays, le perfectionnement des officiels, les programmes et les équipements des